

## **SAFETY DATA SHEETS**

**This SDS packet was issued with item:**

076316079

**The safety data sheets (SDS) in this packet apply to one or more components included in the items listed below. Items listed below may require one or more SDS. Please refer to invoice for specific item number(s).**

076316053



## AlloyBond Primer

### SDI Limité

Version n° : 7.1.1.1

Fiche de données de sécurité conformément aux exigences de la norme OSHA HazCom (2012)

Date d'émission : 18/03/2016

Date d'impression : 23/03/2016

Date initiale **Non disponible**

L.GHS.USA.EN

## SECTION 1 IDENTIFICATION

### Identificateur du produit

|                                |   |
|--------------------------------|---|
| Nom du produit                 | AlloyBond Primer                                      |
| Synonymes                      | Non disponible  |
| Nom d'expédition               | Liquides inflammables, n.s.a. (contient de l'acétone) |
| Autres moyens d'identification | Non disponible  |

### Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation

|                                      |   |
|--------------------------------------|---|
| Utilisations identifiées pertinentes | Pour le collage de l'amalgame sur les surfaces dentaires. |
|--------------------------------------|---|

### Nom, adresse et numéro de téléphone du fabricant de produits chimiques, de l'importateur ou de toute autre partie responsable

| Nom de la société enregistrée | SDI Limité                                       | SDI Brazil Industria E Comercio Ltda                                   | SDI Germany GmbH                        |
|-------------------------------|--|--|---|
| Adresse                       | 3-15 Brunson Street VIC Bayswater 3153 Australia | Rua Dr. Virgilio de Carvalho Pinto, 612 São Paulo CEP 05415-020 Brazil | Hansestrasse 85 Cologne D-51149 Germany |
| Téléphone                     | +61 3 8727 7111 (Heures d'ouverture)             | +55 11 3092 7100   | +49 0 2203 9255 0                       |
| Télécopieur                   | +61 3 8727 7222                                  | +55 11 3092 7101   | +49 0 2203 9255 200                     |
| Site Web                      | www.dentsply.com.au                              | www.dentsply.com.au  | www.dentsply.com.au                     |
| E-mail                        | info@sdi.com.au                                  | brasil@sdi.com.au  | germany@sdi.com.au                      |

|                               |   |
|-------------------------------|---|
| Nom de la société enregistrée | SDI (Amérique du Nord) Inc.                         |
| Adresse                       | 1279 Hamilton Parkway IL Itasca 60143 United States |
| Téléphone                     | +1 630 361 9200 (Heures d'ouverture)                |
| Télécopieur                   | Non disponible                                      |
| Site Web                      | Non disponible                                      |
| E-mail                        | USA.Canada@sdi.com.au                               |

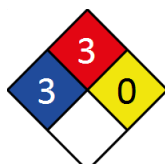
### Numéro de téléphone d'urgence

|   |                       |                |                |
|---|-----------------------|----------------|----------------|
| Association / Organisation              | SDI Limité            | Non disponible | Non disponible |
| Numéro de téléphone d'urgence : numéros | +61 3 8727 7111       | Non disponible | Non disponible |
| Autre téléphone d'urgence numéros       | ray.cahill@sdi.com.au | Non disponible | Non disponible |
| Association / Organisation              | Non disponible        |                |                |
| Numéro de téléphone d'urgence : numéros | +61 3 8727 7111       |                |                |
| Autre téléphone d'urgence numéros       | Non disponible        |                |                |

## SECTION 2 IDENTIFICATION DES DANGERS

### Classification de la substance ou du mélange


NFPA 704 diamant



Remarque : Les numéros de catégorie de danger trouvés dans la classification SGH dans la section 2 de cette fiche de données de sécurité ne doivent PAS être utilisés pour remplir le losange NFPA 704. Bleu = Santé Rouge = Feu Jaune = Réactivité Blanc = Spécial (Oxydant ou substances réactives à l'eau)

|                       |  |
|-----------------------|--|
| <b>Classification</b> | Liquide inflammable Catégorie 2, Toxicité aiguë (orale) Catégorie 3, Toxicité aiguë (cutanée) Catégorie 4, Corrosion/Irritation cutanée Catégorie 2, Irritation oculaire   |
|                       | Catégorie 2A, Sensibilisant cutané Catégorie 1, Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique Catégorie 3 (irritation des voies respiratoires), Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique de catégorie 3 (effets narcotiques), danger aquatique chronique de Catégorie 3 |

**Éléments d'étiquetage**

|                                  |   |
|----------------------------------|---|
| <b>Éléments d'étiquetage SGH</b> |  |
| <b>MENTION D'AVERTISSEMENT</b>   | <b>DANGER</b>   |

**Mention(s) de danger**

|             |   |
|-------------|---|
| <b>H225</b> | Vapeur et liquide hautement inflammables.                 |
| <b>H301</b> | Toxique si avalé.   |
| <b>H312</b> | Nocif en contact avec la peau.                            |
| <b>H315</b> | Provoque une irritation cutanée.                          |
| <b>H319</b> | Provoque une grave irritation des yeux.                   |
| <b>H317</b> | Peut causer une réaction cutanée allergique.              |
| <b>H335</b> | Peut causer une irritation des voies respiratoires.       |
| <b>H336</b> | Peut provoquer de la somnolence ou des étourdissements.   |
| <b>H412</b> | Nocif pour la vie aquatique avec des effets longue durée. |

**Danger(s) pas autrement spécifié**

Sans objet

**Déclaration de mise en garde Prévention**

|             |   |
|-------------|---|
| <b>P210</b> | Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues et des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.    |
| <b>P270</b> | Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.   |
| <b>P271</b> | À utiliser uniquement à l'extérieur ou dans des zones bien ventilées.                                       |
| <b>P280</b> | Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage. |
| <b>P240</b> | Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.                           |
| <b>P241</b> | Utiliser de l'équipement électrique/de ventilation et d'allumage antidéflagrant.                            |
| <b>P242</b> | Utiliser uniquement des outils ne provoquant pas d'étincelles.  |
| <b>P243</b> | Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.  |
| <b>P261</b> | Éviter de respirer les poussières, les fumées, les gaz, les bruines, les vapeurs, les jets.                 |
| <b>P273</b> | Éviter de libérer dans l'environnement.   |
| <b>P272</b> | Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas quitter la zone de travail.                              |

**Déclaration de mise en garde Réponse**

|                       |  |
|-----------------------|--|
| <b>P301+P310</b>      | EN CAS D'INGESTION : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin / du personnel médical.  |
| <b>P330</b>           | Rincer la bouche.  |
| <b>P362</b>           | Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.   |
| <b>P363</b>           | Laver tout vêtement contaminé avant de le réutiliser.  |
| <b>P370+P378</b>      | En cas d'incendie : Utiliser de la mousse résistante à l'alcool ou de la mousse protéinée normale pour l'extinction.   |
| <b>P302+P352</b>      | EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver avec beaucoup d'eau et de savon.  |
| <b>P305+P351+P338</b> | EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer prudemment plusieurs minutes à l'eau. Enlever les lentilles cornéennes, si présentes, et si elles sont faciles à enlever. Continuer à rincer. |
| <b>P312</b>           | Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.  |
| <b>P333+P313</b>      | En cas d'irritation de la peau ou d'érythème : Consulter un médecin.   |
| <b>P337+P313</b>      | Si l'irritation des yeux persiste : Consulter un médecin.  |
| <b>P303+P361+P353</b> | EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou sur les cheveux) : Éliminer / Retirer immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau avec de l'eau/prendre une douche.                      |
| <b>P304+P340</b>      | EN CAS D'INHALATION : Amener la victime à l'air frais et la maintenir au repos dans une position confortable pour respirer.  |

**Déclaration de mise en garde Stockage**

|                  |   |
|------------------|---|
| <b>P403+P235</b> | Entreposer dans un endroit bien ventilé. Maintenir au frais.                |
| <b>P405</b>      | Garder dans un endroit fermé à clé.   |
| <b>P403+P233</b> | Entreposer dans un endroit bien ventilé. Maintenir le conteneur bien fermé. |

**Déclaration de mise en garde Élimination**

|      |   |
|------|---|
| P501 | Éliminer le contenu/contenant conformément aux réglementations locales. |
|------|---|

### SECTION 3 COMPOSITION/INFORMATIONS RELATIVES AUX INGRÉDIENTS

#### Substances

Voir section ci-dessous pour la composition des mélanges

#### Mélanges

| No CAS         | %[Poids] | Nom  |
|----------------|----------|--|
| 67-64-1        | 54       | acétone  |
| Non disponible | 44       | monomère acrylique                                 |
| Non disponible | 2        | Ingrédients déterminés comme n'étant pas dangereux |

La dénomination chimique spécifique et/ou le pourcentage exact (concentration) de la composition ont été retenus comme secret commercial.

### SECTION 4 MESURES DE PREMIERS SECOURS

#### Description des mesures de premiers soins

|                              |   |
|------------------------------|---|
| <b>Contact avec les yeux</b> | <p>Si ce produit entre en contact avec les yeux :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Maintenez immédiatement les paupières écartées et rincez l'œil continuellement à l'eau courante.</li> <li>▶ Assurez une irrigation complète de l'œil en gardant les paupières écartées et éloignées de l'œil et en déplaçant les paupières en soulevant occasionnellement les paupières supérieures et inférieures. Continuez à rincer jusqu'à ce qu'il vous soit conseillé de vous arrêter au centre antipoison ou par un médecin, ou pendant au moins 15 minutes.</li> <li>▶ Transporter à l'hôpital ou chez le médecin sans délai.</li> <li>▶ Le retrait des lentilles de contact après une blessure aux yeux ne doit être effectué que par du personnel qualifié.</li> </ul> |
| <b>Contact avec la peau</b>  | <p>En cas de contact avec la peau :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Retirer immédiatement tous les vêtements contaminés, y compris les chaussures. Rincer la peau et les cheveux à l'eau courante (et au savon si disponible).</li> <li>▶ Consulter un médecin en cas d'irritation.</li> </ul>   |
| <b>Inhalation</b>            | <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ En cas d'inhalation de fumées ou de produits de combustion, éloigner de la zone contaminée. Allongez le patient. Garder au chaud et reposé.</li> <li>▶ Les prothèses telles que les fausses dents, qui peuvent bloquer les voies respiratoires, doivent être retirées, dans la mesure du possible, avant de commencer les procédures de premiers soins.</li> <li>▶ Appliquez la respiration artificielle si vous ne respirez pas, de préférence avec un insufflateur à valve à la demande, un dispositif de masque à valve à ballon ou un masque de poche, selon la formation. Effectuez une CPR si nécessaire.</li> <li>▶ Transporter à l'hôpital ou chez le médecin sans délai.</li> </ul>   |
| <b>Ingestion</b>             | <p>Consulter un médecin.</p>  |

#### Symptômes et effets les plus importants, aigus et retardés

Voir Section 11

#### Indication qu'une intervention médicale immédiate et qu'un traitement spécial sont requis

Traiter de façon symptomatique.

### SECTION 5 MESURES DE LUTTES CONTRE L'INCENDIE

#### Agent d'extinction

- ▶ Mousse.
- ▶ Poudre chimique sèche.
- ▶ BCF (lorsque la réglementation le permet). Dioxyde de carbone.
- ▶ Eau pulvérisée ou brouillard - Grands incendies uniquement.

#### Dangers particuliers dus à la substance ou au mélange

|                             |  |
|-----------------------------|--|
| Incompatibilité<br>Incendie | Éviter tout contact avec des matières incompatibles. |
|-----------------------------|--|

#### Équipement de protection spécial et précautions pour les pompiers

|                         |  |
|-------------------------|--|
| Lutte contre l'incendie | <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Alerte les pompiers et indiquez-leur l'emplacement et la nature du danger. Peut être violemment ou explosivement réactif.</li> <li>▶ Porter un appareil respiratoire et des gants de protection en cas d'incendie.</li> <li>▶ Empêcher, par tous les moyens disponibles, les déversements de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau. Envisagez l'évacuation (ou protégez sur place).</li> <li>▶ Combattre le feu à une distance de sécurité, avec une couverture adéquate.</li> <li>▶ Si cela est sécuritaire, éteignez l'équipement électrique jusqu'à ce que le risque d'incendie de vapeur soit éliminé.</li> <li>▶ Utiliser l'eau distribuée sous forme de pulvérisation fine pour contrôler le feu et refroidir la zone adjacente. Éviter de vaporiser de l'eau sur les piscines liquides.</li> <li>▶ <b>Ne pas s'approcher des récipients suspectés d'être chauds.</b></li> <li>▶ Refroidir les contenants exposés au feu avec de l'eau pulvérisée à partir d'un endroit protégé. Si vous pouvez le faire en toute sécurité, retirez les contenants du chemin du feu.</li> </ul> |
|-------------------------|--|

|                                      |   |
|--------------------------------------|---|
| <b>Danger d'incendie/d'explosion</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Le liquide et la vapeur sont hautement inflammables.</li> <li>▶ Risque grave d'incendie en cas d'exposition à la chaleur, aux flammes et/ou aux oxydants. Les vapeurs peuvent voyager sur une distance considérable jusqu'à la source d'inflammation.</li> <li>▶ Le chauffage peut provoquer une dilatation ou une décomposition conduisant à une rupture violente des conteneurs. Lors de sa combustion, peut émettre des fumées</li> <li>▶ toxiques de monoxyde de carbone (CO).</li> </ul> <p>Les produits de combustion comprennent: dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), autres produits de pyrolyse typiques de la combustion de matières organiques</p> |
|--------------------------------------|---|

## SECTION 6 PROCÉDURES EN CAS DE DÉVERSEMENT

### Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

|                             |   |
|-----------------------------|---|
| <b>Petits déversements</b>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Retirer les sources d'inflammation. Nettoyer les déversements immédiatement.</li> <li>▶ Éviter de respirer les vapeurs et le contact avec la peau et les yeux.</li> <li>▶ Contrôler le contact personnel avec la substance, en utilisant un équipement de protection. Contenir et absorber de petites quantités avec de la vermiculite ou un autre matériau absorbant. Essuyez.</li> <li>▶ Recueillir les résidus dans un conteneur de déchets inflammables.</li> </ul>  |
| <b>Déversements majeurs</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Débarrassez la zone du personnel et déplacez-vous contre le vent.</li> <li>▶ Alerte les pompiers et indiquez-leur l'emplacement et la nature du danger. Peut être violemment ou explosivement réactif.</li> <li>▶ Porter un appareil respiratoire et des gants de protection.</li> <li>▶ Empêcher, par tous les moyens disponibles, les déversements de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau. Envisagez l'évacuation (ou protégez sur place).</li> <li>▶ Ne pas fumer, lumières nues ou sources d'inflammation. Augmenter l'aération.</li> <li>▶ Arrêter la source de la fuite s'il est possible de le faire sans prendre de risques.</li> <li>▶ De l'eau pulvérisée ou en brouillard peut être utilisée pour disperser/absorber les vapeurs. Contenir le déversement avec du sable, de la terre ou de la vermiculite.</li> <li>▶ Utilisez uniquement des pelles sans étincelles et des équipements antidéflagrants. Recueillir le produit récupérable dans des contenants étiquetés pour le recyclage. Absorber le produit restant avec du sable, de la terre ou de la vermiculite.</li> <li>▶ Recueillir les résidus solides et les sceller dans des fûts étiquetés pour élimination. Laver la zone et empêcher le ruissellement dans les égouts.</li> <li>▶ En cas de contamination des égouts ou des voies navigables, avertir les services d'urgence.</li> </ul> |

Les conseils sur l'équipement de protection individuelle sont contenus dans la section 8 de la FDS.

## SECTION 7 MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

### Précautions à prendre pour une manipulation en toute sécurité

|                                 |   |
|---------------------------------|---|
| <b>Manipulation sans danger</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Éviter tout contact personnel, y compris l'inhalation.</li> <li>▶ Porter des vêtements de protection lorsqu'un risque d'exposition se produit. Stocker à l'intérieur dans un endroit bien ventilé.</li> <li>▶ Empêcher la concentration dans les creux et les puisards.</li> <li>▶ <b>NE PAS entrer dans des espaces confinés tant que l'atmosphère n'a pas été cochée.</b> Éviter de fumer, les lumières nues, la chaleur ou les sources d'ignition.</li> <li>▶ Lors de la manipulation, <b>NE PAS manger, boire ou fumer.</b></li> <li>▶ Les vapeurs peuvent s'enflammer lors du pompage ou du versement en raison de l'électricité statique.</li> <li>▶ <b>NE PAS utiliser de seaux en plastique.</b></li> <li>▶ Mettre à la terre et sécuriser les contenants métalliques lors de la distribution ou du versement du produit. Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles lors de la manipulation.</li> <li>▶ Éviter tout contact avec des matières incompatibles. Conserver le conteneur scellé de manière sûre.</li> <li>▶ Éviter les dommages physiques aux conteneurs.</li> <li>▶ Toujours se laver les mains avec de l'eau et du savon après manipulation. Les vêtements de travail devraient être lavés séparément.</li> <li>▶ Utilisez les bonnes pratiques professionnelles de travail.</li> <li>▶ Respecter les recommandations de stockage et de manipulation du fabricant contenues dans cette fiche de données de sécurité.</li> <li>▶ L'atmosphère doit être régulièrement vérifiée par rapport aux normes d'exposition établies pour garantir des conditions de travail sûres.</li> </ul> |
| <b>Autres informations</b>      | <p>Stocker dans un endroit frais et sec.<br/> <b>Ne pas</b> exposer à la lumière directe du soleil. Conserver entre 10 et 25 deg. C.</p>  |

### Conditions pour un stockage sûr, y compris toutes les incompatibilités

|                                    |   |
|------------------------------------|---|
| <b>Récipient approprié</b>         | ▶ <b>NE PAS remballer.</b> Utilisez les contenants fournis par le fabricant uniquement.   |
| <b>Incompatibilité de stockage</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Éviter le stockage avec des agents réducteurs.</li> <li>▶ Éviter les acides forts, les chlorures d'acides, les anhydrides d'acides et les chloroformates.</li> </ul> |

## SECTION 8 MESURES DE CONTRÔLE D'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

## Paramètres de contrôle

## LIMITES D'EXPOSITION PROFESSIONNELLE

## (OEL) DONNÉES SUR LES INGRÉDIENTS

| Source  | Ingrédient | Nom de la substance                         | MPT                   | LECT           | Crête          | Remarques   |
|---|------------|---|-----------------------|----------------|----------------|---|
| É.-U. OSHA Limite d'exposition autorisée (LEA) - Tableau Z1 | acétone    | Acétone                                     | 2400 mg/m3 / 1000 ppm | Non disponible | Non disponible | Non disponible                                    |
| États-Unis ACGIH Valeurs limites du seuil (VLS)             | acétone    | * Acétone                                   | 250 ppm               | 500 ppm        | Non disponible | Base VLS® : URT & oeil irr; atteinte du SNC ; BEI |
| É.-U. NIOSH Limite d'exposition recommandée (LER)           | acétone    | Diméthylcétone, Cétone propane, 2-Propanone | 590 mg/m3 / 250 ppm   | Non disponible | Non disponible | Non disponible                                    |


## LIMITES D'URGENCE

| Ingrédient | Nom de la substance | TEEL-1         | TEEL-2         | TEEL-3         |
|------------|---------------------|----------------|----------------|----------------|
| acétone    | Acétone             | Non disponible | Non disponible | Non disponible |

| Ingrédient/IDLH d'origine                          | IDLH révisé    |
|--|----------------|
| acétone  | 20 000 ppm     |
| monomère acrylique                                 | Non disponible |
| Ingrédients déterminés comme n'étant pas dangereux | Non disponible |

## Données du matériau

## Contrôles de l'exposition

| Ingénierie appropriée contrôles  | <p>Les mesures d'ingénierie sont utilisées pour supprimer un danger ou placer une barrière entre le travailleur et le danger. Des contrôles techniques bien conçus peuvent être très efficaces pour protéger les travailleurs et seront généralement indépendants des interactions des travailleurs pour fournir ce niveau élevé de protection.</p> <p>Les types de base des contrôles techniques sont :</p> <p>Contrôles de processus qui impliquent de changer la manière dont une activité ou un processus de travail est effectué pour réduire le risque.</p> <p>Enceinte et/ou isolement de la source d'émission qui éloigne « physiquement » un danger sélectionné du travailleur et ventilation qui « ajoute » et « retire » de manière stratégique de l'air dans l'environnement de travail. La ventilation peut éliminer ou diluer un contaminant de l'air si elle est bien conçue. La conception d'un système de ventilation doit correspondre au processus particulier et au produit chimique ou contaminant utilisé.</p> <p>Les employeurs peuvent avoir besoin d'utiliser plusieurs types de contrôles pour prévenir la surexposition des employés.</p> <p>Pour les liquides inflammables et les gaz inflammables, une ventilation par aspiration locale ou un système de ventilation de l'enceinte de traitement peut être nécessaire. L'équipement de ventilation devrait être antidéflagrant.</p> <p>Les contaminants atmosphériques générés sur le lieu de travail possèdent des vitesses « d'échappement » variables qui, à leur tour, déterminent les « vitesses de capture » de l'air frais en circulation nécessaires pour éliminer efficacement le contaminant.</p>   |                       |                    |   |                                |  |                              |  |                              |              |               |   |  |  |                                    |                                       |   |   |
|--|---|-----------------------|--------------------|---|--------------------------------|--|------------------------------|--|------------------------------|--------------|---------------|---|--|--|------------------------------------|---------------------------------------|---|---|
|  | <table border="1"> <thead> <tr> <th>Type de contaminant :</th> <th>Vitesse de l'air :</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>solvant, vapeurs, dégraissage, etc., s'évaporant du réservoir (dans l'air calme).</td> <td>0,25 à 0,5 m/s (50-100 f/min.)</td> </tr> <tr> <td>aérosols, fumées provenant des opérations de coulée, remplissage intermittent des conteneurs, transferts par convoyeur à basse vitesse, soudage, dérive de pulvérisation, placage des fumées acides, décapage (libérés à faible vitesse dans la zone de génération active)</td> <td>0,5 à 1 m/s (100-200 f/min.)</td> </tr> <tr> <td>pulvérisation directe, peinture au pistolet dans des cabines peu profondes, remplissage de fûts, chargement de convoyeurs, poussière de concasseur, décharge de gaz (génération active dans la zone de mouvement d'air rapide)</td> <td>1 à 2,5 m/s (200-500 f/min.)</td> </tr> </tbody> </table> <p>Dans chaque plage, la valeur appropriée dépend de :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Bas de gamme</th> <th>Haut de gamme</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1 : Courants d'air ambiant minimes ou favorables à la capture</td> <td>1 : Courants d'air ambiant perturbateurs</td> </tr> <tr> <td>2 : Contaminants à faible toxicité ou à valeur de nuisance uniquement.</td> <td>2 : Contaminants de haute toxicité</td> </tr> <tr> <td>3 : Intermittence, faible production.</td> <td>3 : Haute production, utilisation intensive</td> </tr> <tr> <td>4 : Grande hotte ou grande masse d'air en mouvement</td> <td>4 : Petite hotte - contrôle local uniquement</td> </tr> </tbody> </table> <p>Une théorie simple montre que la vitesse de l'air diminue rapidement à mesure que l'on s'éloigne de l'ouverture d'un simple tuyau d'extraction. La vitesse diminue généralement avec le carré de la distance au point d'extraction (dans les cas simples). Par conséquent, la vitesse de l'air au point d'extraction doit être ajustée en conséquence, après référence à la distance par rapport à la source de contamination. La vitesse de l'air au niveau du ventilateur d'extraction, par exemple, doit être au minimum de 1-2 m/s (200-400 pi/min). pour l'extraction des solvants générés dans un réservoir distant de 2 mètres du point d'extraction. D'autres considérations mécaniques, produisant des déficits de performance au sein de l'appareil d'extraction, rendent essentiel que les vitesses d'air théoriques soient multipliées par des facteurs de 10 ou plus lorsque des systèmes d'extraction sont installés ou utilisés.</p> | Type de contaminant : | Vitesse de l'air : | solvant, vapeurs, dégraissage, etc., s'évaporant du réservoir (dans l'air calme). | 0,25 à 0,5 m/s (50-100 f/min.) | aérosols, fumées provenant des opérations de coulée, remplissage intermittent des conteneurs, transferts par convoyeur à basse vitesse, soudage, dérive de pulvérisation, placage des fumées acides, décapage (libérés à faible vitesse dans la zone de génération active) | 0,5 à 1 m/s (100-200 f/min.) | pulvérisation directe, peinture au pistolet dans des cabines peu profondes, remplissage de fûts, chargement de convoyeurs, poussière de concasseur, décharge de gaz (génération active dans la zone de mouvement d'air rapide) | 1 à 2,5 m/s (200-500 f/min.) | Bas de gamme | Haut de gamme | 1 : Courants d'air ambiant minimes ou favorables à la capture | 1 : Courants d'air ambiant perturbateurs | 2 : Contaminants à faible toxicité ou à valeur de nuisance uniquement. | 2 : Contaminants de haute toxicité | 3 : Intermittence, faible production. | 3 : Haute production, utilisation intensive | 4 : Grande hotte ou grande masse d'air en mouvement |
| Type de contaminant :  | Vitesse de l'air :  |                       |                    |   |                                |  |                              |  |                              |              |               |   |  |  |                                    |                                       |   |   |
| solvant, vapeurs, dégraissage, etc., s'évaporant du réservoir (dans l'air calme).  | 0,25 à 0,5 m/s (50-100 f/min.)  |                       |                    |   |                                |  |                              |  |                              |              |               |   |  |  |                                    |                                       |   |   |
| aérosols, fumées provenant des opérations de coulée, remplissage intermittent des conteneurs, transferts par convoyeur à basse vitesse, soudage, dérive de pulvérisation, placage des fumées acides, décapage (libérés à faible vitesse dans la zone de génération active) | 0,5 à 1 m/s (100-200 f/min.)  |                       |                    |   |                                |  |                              |  |                              |              |               |   |  |  |                                    |                                       |   |   |
| pulvérisation directe, peinture au pistolet dans des cabines peu profondes, remplissage de fûts, chargement de convoyeurs, poussière de concasseur, décharge de gaz (génération active dans la zone de mouvement d'air rapide)   | 1 à 2,5 m/s (200-500 f/min.)  |                       |                    |   |                                |  |                              |  |                              |              |               |   |  |  |                                    |                                       |   |   |
| Bas de gamme   | Haut de gamme   |                       |                    |   |                                |  |                              |  |                              |              |               |   |  |  |                                    |                                       |   |   |
| 1 : Courants d'air ambiant minimes ou favorables à la capture  | 1 : Courants d'air ambiant perturbateurs  |                       |                    |   |                                |  |                              |  |                              |              |               |   |  |  |                                    |                                       |   |   |
| 2 : Contaminants à faible toxicité ou à valeur de nuisance uniquement.   | 2 : Contaminants de haute toxicité  |                       |                    |   |                                |  |                              |  |                              |              |               |   |  |  |                                    |                                       |   |   |
| 3 : Intermittence, faible production.  | 3 : Haute production, utilisation intensive   |                       |                    |   |                                |  |                              |  |                              |              |               |   |  |  |                                    |                                       |   |   |
| 4 : Grande hotte ou grande masse d'air en mouvement  | 4 : Petite hotte - contrôle local uniquement  |                       |                    |   |                                |  |                              |  |                              |              |               |   |  |  |                                    |                                       |   |   |
| Protection personnelle   |    |                       |                    |   |                                |  |                              |  |                              |              |               |   |  |  |                                    |                                       |   |   |

|   |   |
|---|---|
| <b>Protection des yeux et du visage</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Lunettes de protection à écrans latéraux. Lunettes de protection contre les produits chimiques.</li> <li>▶ Les verres de contact constituent un risque particulier ; les lentilles de contact souples peuvent absorber et concentrer les irritants. Un document de politique écrit, décrivant le port de lentilles ou les restrictions d'utilisation, doit être créé pour chaque lieu de travail ou tâche. Cela devrait inclure un examen de l'absorption et de l'adsorption de la lentille pour la classe de produits chimiques utilisés et un compte rendu de l'expérience des blessures. Le personnel médical et les secouristes devraient être formés à leur élimination et un équipement approprié devrait être facilement disponible. En cas d'exposition à des produits chimiques, commencer immédiatement l'irrigation des yeux et retirer les lentilles de contact dès que praticable. Les lentilles doivent être retirées dès les premiers signes de rougeur ou d'irritation des yeux - les lentilles ne doivent être retirées dans un environnement propre qu'après que les travailleurs se sont soigneusement lavés les mains. [CDC NIOSH Current Intelligence Bulletin 59], [AS/NZS 1336 ou équivalent national]</li> </ul> |
| <b>Protection de la peau</b>            | Voir Protection des mains ci-dessous  |
| <b>Protection mains/pieds</b>           | <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Porter des gants de protection contre les produits chimiques, par ex. PVC.</li> <li>▶ Porter des chaussures de sécurité ou des bottes en caoutchouc de sécurité, par ex. Gants en caoutchouc en caoutchouc</li> </ul>  |
| <b>Protection du corps</b>              | Voir Autre protection ci-dessous  |
| <b>Autres protection</b>                | <p>Aucun équipement spécial nécessaire lors de la manipulation de petites quantités.</p> <p><b>PAR AILLEURS :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Combinaisons</li> <li>▶ Crème</li> <li>▶ barrière. Unité de lavage des yeux.</li> </ul>  |
| <b>Risques thermiques</b>               | Non disponible  |

### Protection respiratoire

Type AX Filter of sufficient capacity. (AS/NZS 1716 & 1715, EN 143:2000 & 149:2001, ANSI Z88 ou équivalent national)

La sélection de la classe et du type de respirateur dépendra du niveau de contaminant de la zone respiratoire et de la nature chimique du contaminant. Les facteurs de protection (définis comme le rapport des contaminants à l'extérieur et à l'intérieur du masque) peuvent également être importants.

| Facteur de protection minimal requis | Concentration maximale de gaz/vapeur présente dans l'air p.p.m. (en volume) | Respirateur demi-visage | Respirateur intégral |
|--------------------------------------|---|-------------------------|----------------------|
| jusqu'à 10                           | 1000  | AX-AUS / Classe 1       | -                    |
| jusqu'à 50                           | 1000  | -                       | AX-AUS / Classe 1    |
| jusqu'à 50                           | 5000  | Airline *               | -                    |
| jusqu'à 100                          | 5000  | -                       | AX-2                 |
| jusqu'à 100                          | 10000   | -                       | AX-3                 |
| 100+                                 |   |                         | Airline**            |

\* - Débit continu \*\* - Débit continu ou demande de pression positive

A(Toutes classes) = Vapeurs organiques, B AUS ou B1 = Gaz acides, B2 = Gaz acide ou acide cyanhydrique (HCN), B3 = Gaz acide ou acide cyanhydrique (HCN), E = Dioxyde de soufre (SO<sub>2</sub>), G = Produits chimiques agricoles, K = Ammoniac (NH<sub>3</sub>), Hg = Mercure, NO = Oxydes d'azote, MB = Bromure de méthyle, AX = Composés organiques à bas point d'ébullition (inférieur à 65 degC)

## SECTION 9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### Informations sur les propriétés de base physiques et chimiques

|   |  |   |                |
|---|--|---|----------------|
| <b>Apparence</b>  | Liquide faiblement/légèrement visqueux clair, jaune pâle avec une odeur d'ester, se mélange à l'eau. |   |                |
| <b>État physique</b>  | Liquide  | <b>Densité relative (Eau = 1)</b>             | 0,8 à 1,15     |
| <b>Odeur</b>  | Non disponible   | <b>Coefficient de partage n-octanol / eau</b> | Non disponible |
| <b>Seuil d'odeur</b>  | Non disponible   | <b>Température d'auto-inflammation (°C)</b>   | Non disponible |
| <b>pH (tel que fourni)</b>  | Sans objet   | <b>Température de décomposition</b>           | Non disponible |
| <b>Point de fusion / congélation point (°C)</b>                   | Non disponible   | <b>Viscosité (cSt)</b>                        | Non disponible |
| <b>Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition (°C)</b> | Gels avant ébullition  | <b>Poids moléculaire (g/mol)</b>              | Sans objet     |
| <b>Point d'éclair (°C)</b>  | *-20 (acétone)   | <b>Goût</b>                                   | Non disponible |
| <b>Taux d'évaporation</b>   | Non disponible   | <b>Propriétés explosives</b>                  | Non disponible |
| <b>Inflammabilité</b>   | HAUTEMENT INFLAMMABLE.   | <b>Propriétés oxydantes</b>                   | Non disponible |
| <b>Limite supérieure d'explosibilité (%)</b>                      | 13   | <b>Tension de surface (dyn/cm ou mN/m)</b>    | Non disponible |
| <b>Limite explosive inférieure (%)</b>                            | 3  | <b>Composant volatile (% vol)</b>             | Non disponible |
| <b>Pression de vapeur (kPa)</b>                                   | Non disponible   | <b>Groupe gaz</b>                             | Non disponible |
| <b>Solubilité dans l'eau (g/L)</b>                                | Miscible   | <b>pH en solution (1%)</b>                    | Sans objet     |
| <b>Densité de vapeur (Air = 1)</b>                                | Non disponible   | <b>COV g/L</b>                                | Non disponible |

## SECTION 10 DONNÉES SUR LA STABILITÉ ET LA RÉACTIVITÉ

|  |   |
|--|---|
| Réactivité                                     | Voir section 7  |
| Stabilité chimique                             | <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Instable en présence de matières incompatibles. Le produit est considéré comme stable.</li> <li>▶ Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.</li> </ul> |
| Possibilité de réactions dangereuses réactions | Voir section 7  |
| Conditions à éviter                            | Voir section 7  |
| Matériaux incompatibles                        | Voir section 7  |
| Décomposition dangereuse produits              | Voir section 5  |

## SECTION 11 PROPRIÉTÉS TOXICOLOGIQUES

## Informations sur les effets toxicologiques

|                      |   |  |
|----------------------|---|--|
| Inhalé               | <p>Les preuves montrent, ou l'expérience pratique prédit, que le matériau produit une irritation du système respiratoire, chez un nombre substantiel d'individus, suite à l'inhalation. Contrairement à la plupart des organes, le poumon est capable de répondre à une agression chimique en éliminant ou en neutralisant d'abord l'irritant, puis en réparant les dommages. Le processus de réparation, qui a initialement évolué pour protéger les poumons des mammifères contre les corps étrangers et les antigènes, peut cependant produire d'autres lésions pulmonaires entraînant une altération des échanges gazeux, la fonction principale des poumons. L'irritation des voies respiratoires entraîne souvent une réponse inflammatoire impliquant le recrutement et l'activation de nombreux types de cellules, principalement issues du système vasculaire.</p> <p>L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges. Cela peut s'accompagner d'une narcose, d'une vigilance réduite, d'une perte de réflexes, d'un manque de coordination et vertiges.</p>   |  |
| Ingestion            | Des effets toxiques peuvent résulter de l'ingestion accidentelle du matériau ; les expériences sur les animaux indiquent que l'ingestion de moins de 40 grammes peut être mortelle ou peut produire de graves dommages à la santé de l'individu.  |  |
| Contact avec la peau | <p>Le contact cutané avec le matériau peut être nocif ; des effets systémiques peuvent survenir après l'absorption.</p> <p>Le matériau produit une légère irritation cutanée; il existe des preuves, ou l'expérience pratique prédit, que le matériau</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ produit une légère inflammation de la peau chez un nombre substantiel d'individus suite à un contact direct, et/ou</li> <li>▶ produit une inflammation importante, mais légère, lorsqu'il est appliqué sur la peau saine et intacte des animaux (jusqu'à quatre heures), une telle inflammation étant présente vingt-quatre heures ou plus après la fin de la période d'exposition.</li> </ul> <p>Une irritation cutanée peut également être présente après une exposition prolongée ou répétée; cela peut entraîner une forme de dermatite de contact (non allergique). La dermatite est souvent caractérisée par une rougeur de la peau (érythème) et un gonflement (œdème) qui peuvent évoluer vers la formation de cloques (vésiculation), la desquamation et l'épaississement de l'épiderme. Au niveau microscopique, il peut y avoir un œdème intercellulaire de la couche spongieuse de la peau (spongieuse) et un œdème intracellulaire de l'épiderme.</p> |  |
|                      | <p>L'exposition répétée peut provoquer des craquelures, desquamations ou dessèchement de la peau après une manipulation et une utilisation normales. Les coupures ouvertes et les peaux abrasées ou irritées ne doivent pas être exposées à ce produit.</p> <p>L'entrée dans la circulation sanguine, par exemple par des coupures, des abrasions, des plaies perforantes ou des lésions, peut produire des lésions systémiques avec des effets nocifs. Examinez la peau avant l'utilisation du matériel et s'assurer que tout dommage externe est convenablement protégé.</p>  |  |
| Yeux                 | <p>Il existe des preuves, ou l'expérience pratique prédit, que le matériau peut provoquer une grave irritation des yeux chez un nombre important d'individus et/ou peut produire des lésions oculaires importantes qui sont présentes vingt-quatre heures ou plus après l'instillation dans les yeux des animaux de laboratoire. Le contact avec les yeux peut provoquer une inflammation importante accompagnée de douleur. Possibilité d'une lésion aux reins; une altération permanente de la vision peut en résulter si le traitement n'est pas rapide et adéquat. Une exposition répétée ou prolongée à des irritants peut provoquer une inflammation caractérisée par une rougeur temporaire (semblable à un coup de vent) de la conjonctive (conjonctivite); une altération temporaire de la vision et/ou d'autres lésions/ulcérations oculaires transitoires peuvent survenir.</p>  |  |
| Chronique            | <p>L'exposition à long terme aux irritants respiratoires peut entraîner une maladie des voies respiratoires impliquant une respiration difficile et des problèmes systémiques connexes.</p> <p>L'expérience pratique montre que le contact cutané avec le produit est capable d'induire une réaction de sensibilisation chez un nombre important d'individus, et/ou de produire une réponse positive chez des animaux de laboratoire.</p> <p>Un contact prolongé ou répété avec la peau peut provoquer un assèchement suivi de craquelures, d'irritation et éventuellement de dermatite.</p> <p>Des preuves limitées suggèrent qu'une exposition professionnelle répétée ou à long terme peut produire des effets cumulatifs sur la santé impliquant des organes ou des systèmes biochimiques.</p>  |  |
| AlloyBond Primer     | <p><b>TOXICITE IRRITATION</b></p> <p>Non disponible</p>   | <p>Non disponible</p>  |
| acétone              | <p><b>TOXICITÉ</b></p> <p>Dermique (lapin) DL50 : 20000 mg/kg[2]</p> <p>Inhalation (rat) CL50 : 50,1 mg/L/8 heures[2]</p> <p>DL50 Orale (rat) : 5800 mg/kgE[2]</p>  | <p><b>IRRITATION</b></p> <p>Yeux (humain) : 500 ppm - irritant</p> <p>Yeux (lapin) : 20 mg/24heures -modéré</p> <p>Yeux (lapin) : 3,95 mg - GRAVE</p> <p>Peau (Lapin) : 500 mg/24heures -léger</p> <p>Peau (Lapin) : 395 mg (ouvert) - léger</p> |
| Légende:             | <p>1. Valeur obtenue auprès de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) - Substances enregistrées - Toxicité aiguë 2.* Valeur obtenue à partir de la fiche de données de sécurité du fabricant. Sauf indication contraire, données extraites du RTECS - Registre des effets toxiques des substances chimiques</p>  |  |



|                |   |
|----------------|---|
| <b>ACÉTONE</b> | <p>Le matériau peut provoquer une irritation cutanée après une exposition prolongée ou répétée et peut provoquer une dermatite de contact (non allergique). Cette forme de dermatite se caractérise souvent par une rougeur de la peau (érythème) et un gonflement de l'épiderme. Histologiquement, il peut y avoir un œdème intercellulaire de la couche spongieuse (spongieuse) et un œdème intracellulaire de l'épiderme.</p> <p>pour l'acétone :</p> <p>La toxicité aiguë de l'acétone est faible. L'acétone n'est pas un irritant ou un sensibilisant cutané, mais un agent dégraissant pour la peau. L'acétone est un irritant oculaire. La toxicité subchronique de l'acétone a été examinée chez des souris et des rats qui ont reçu de l'acétone dans l'eau potable et de nouveau chez des rats traités par gavage oral. Des augmentations induites par l'acétone des changements relatifs du poids des reins ont été observées chez les rats mâles et femelles utilisés dans l'étude orale de 13 semaines. Le traitement à l'acétone a provoqué des augmentations du poids relatif du foie chez les rats mâles et femelles qui n'étaient pas associées à des effets histopathologiques et les effets peuvent avoir été associés à l'induction d'enzymes microsomiales. Des effets hématologiques compatibles avec une anémie macrocytaire ont également été observés chez les rats mâles, ainsi qu'une hyperpigmentation de la rate. Les résultats les plus notables chez les souris étaient une augmentation du poids du foie et une diminution du poids de la rate. Dans l'ensemble, les doses sans effet observé dans l'étude sur l'eau potable étaient de 1 % pour les rats mâles (900 mg/kg/j) et les souris mâles (2 258 mg/kg/j), de 2 % pour les souris femelles (5 945 mg/kg/j) et 5 % pour les rats femelles (3100 mg/kg/j). Pour les effets sur le développement, une réduction statistiquement significative du poids du fœtus et une augmentation légère mais statistiquement significative du pourcentage d'incidence de résorptions ultérieures ont été observées chez les souris à 15 665 mg/m3 et chez les rats à 26 100 mg/m3. Le niveau sans effet observable pour la toxicité pour le développement a été déterminé à 5220 mg/m3 pour les rats et les souris.</p> <p>Des effets tératogènes n'ont pas été observés chez les rats et les souris testés à 26 110 et 15 665 mg/m3, respectivement. Des études de cancérogénicité cutanée à vie chez des souris traitées avec jusqu'à 0,2 ml d'acétone n'ont révélé aucune augmentation de l'incidence des tumeurs organiques par rapport aux animaux témoins non traités.</p> <p>La littérature scientifique contient de nombreuses études différentes qui ont mesuré soit les performances neurocomportementales, soit la réponse neurophysiologique des humains exposés à l'acétone. Des niveaux d'effet allant d'environ 600 à plus de 2375 mg/m3 ont été rapportés. Des études neurocomportementales auprès d'employés exposés à l'acétone ont récemment montré que des expositions de 8 heures supérieures à 2375 mg/m3 n'étaient associées à aucun changement lié à la dose dans le temps de réponse, la vigilance ou les scores d'étendue numérique. Des études de cas cliniques, des études contrôlées sur des volontaires humains, des recherches sur des animaux et des évaluations sur le terrain professionnel indiquent toutes que la NOAEL pour cet effet est de 2375 mg/m3 ou plus.</p> |
|----------------|---|

|  |   |                            |   |
|--|---|----------------------------|---|
| Toxicité aiguë                         | ✔ | Cancérogénicité            | ⊖ |
| Irritation/corrosion cutanée           | ✔ | Reproductivité             | ⊖ |
| Dommages/irritations oculaires sévères | ✔ | STOT - exposition simple   | ✔ |
| Respiratoire ou Peau sensibilisation   | ✔ | STOT - exposition répétée  | ⊖ |
| Mutagénicité                           | ⊖ | Danger en cas d'aspiration | ⊖ |

Légende: ✘ – Les données sont disponibles mais ne remplissent pas les critères de classification

⊖ – Données requises pour rendre disponible la classification  
 ⊖ – Données non disponibles pour faire une classification

## SECTION 12 DONNÉES ÉCOLOGIQUES

### Toxicité

| Ingrédient | Point final | Durée Du Test (heures) | Espèce                              | Valeur     | Source |
|------------|-------------|------------------------|-------------------------------------|------------|--------|
| Acétone    | CE50        | 384                    | Crustacés                           | 97,013mg/L | 3      |
| Acétone    | CE50        | 48                     | Crustacés                           | >100mg/L   | 4      |
| Acétone    | CE50        | 96                     | Algues ou autres plantes aquatiques | 20,565mg/L | 4      |
| Acétone    | CL50        | 96                     | Poisson                             | >100mg/L   | 4      |
| Acétone    | NOEC        | 96                     | Algues ou autres plantes aquatiques | 4,950mg/L  | 4      |

**Légende:** Extrait de 1. IUCLID Données de toxicité 2. Europe ECHA Substances enregistrées - Informations écotoxicologiques - Toxicité aquatique 3. EPIWIN Suite V3.12 - Données sur la toxicité aquatique (estimation) 4. EPA des États-Unis, B se de données Ecotox - Données sur la toxicité aquatique 5. ECETOC Données d'évaluation des risques aquatiques 6. NITE (Japan) - Données de bioconcentration 7. METI (Japan) - Données de bioconcentration 8. Données du fournisseur

Toxique pour les organismes aquatiques.

Peut causer des effets nocifs à long terme dans l'environnement aquatique.

**NE PAS rejeter dans les égouts ou les cours d'eau.**

### Persistance et dégradabilité

| Ingrédient | Persistance : Eau/Sol        | Persistance : Air               |
|------------|------------------------------|---------------------------------|
| Acétone    | FAIBLE (Demi-vie = 14 jours) | MOYEN (Demi-vie = 116,25 jours) |

### Potentiel bioaccumulatif

| Ingrédient | Bioaccumulation     |
|------------|---------------------|
| Acétone    | FAIBLE (BCF = 0,69) |

### Mobilité dans le sol

| Ingrédient | Mobilité            |
|------------|---------------------|
| Acétone    | HAUTE (KOC = 1,981) |

## SECTION 13 PRÉCAUTIONS POUR L'ÉLIMINATION.

## Méthodes de traitement des déchets

|                                 |  |
|---------------------------------|--|
| Produit / Emballage élimination | <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ <b>NE PAS</b> permettre à l'eau de lavage provenant de l'équipement de nettoyage ou de traitement de pénétrer dans les égouts. Il peut être nécessaire de</li> <li>▶ collecter toute l'eau de lavage pour traitement avant son élimination.</li> <li>▶ Dans tous les cas, l'élimination dans les égouts peut être soumise aux lois et réglementations locales et celles-ci doivent être prises en compte en premier.</li> <li>▶ En cas de doute, contactez l'autorité responsable.</li> </ul> |
|---------------------------------|--|

## SECTION 14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT.

## Étiquettes requises

|                   |   |
|-------------------|---|
|                   |  |
| Polluant maritime | NON   |

## Transport terrestre (DOT)

|  |  |
|--|--|
| N° UN  | 1993   |
| Groupe d'emballage                           | II   |
| Nom d'expédition approprié UN                | Liquides inflammables, n.s.a. (contient de l'acétone)                  |
| Danger pour l'environnement                  | Sans objet   |
| Classe(s) de danger pour le transport        | Classe 3<br>Sous-risque Sans objet                                     |
| Précautions particulières pour l'utilisateur | Étiquette de danger3<br>Dispositions spéciales IB2, T7, TP1, TP8, TP28 |

## Transport aérien (ICAO-IATA / DGR)

|  |  |
|--|--|
| N° UN  | 1993   |
| Groupe d'emballage                           | II   |
| Nom d'expédition approprié UN                | Liquide inflammable, n.s.a. * (contient de l'acétone)  |
| Danger pour l'environnement                  | Sans objet   |
| Classe(s) de danger pour le transport        | Classe ICAO/IATA 3<br>Sous-risque ICAO / IATA Sans objet<br>Code ERG 3 Heures  |
| Précautions particulières pour l'utilisateur | Dispositions spéciales A3<br>Instructions d'emballage pour le fret uniquement 364<br>Cargaison uniquement Maximum Qté / Paquet 60 L<br>Instructions d'emballage pour les passagers et le fret 353<br>Quantité / paquet maximum pour les passagers et le fret 5L<br>Instructions d'emballage pour les passagers et le fret en quantité limitée Y341<br>Passager et fret Quantité maximale / paquet limité 1 l |

## Transport maritime (IMDG-Code / GGVSee)

|  |   |
|--|---|
| N° UN  | 1993  |
| Groupe d'emballage                           | II  |
| Nom d'expédition approprié UN                | LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (contient de l'acétone)                         |
| Danger pour l'environnement                  | Sans objet  |
| Classe(s) de danger pour le transport        | Classe IMDG 3<br>Sous-risque IMDG Sans objet                                |
| Précautions particulières pour l'utilisateur | Numéro EMS F-E, S-E<br>Dispositions spéciales 274<br>Quantités limitées 1 l |

## Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au code IBC

Sans objet

Si l'emballage est sous forme de kits chimiques, la classification suivante peut être envisagée si toutes les exigences de transport OACI/IATA sont respectées : Kit chimique UN3316 - Classe 9. Si l'emballage est sous forme de kits chimiques, la classification suivante peut être envisagée si toutes les exigences de transport OACI/IATA sont respectées : Kit chimique UN3316 - Classe 9.

## SECTION 15 INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

### Réglementations / législations spécifiques relatives à la sécurité, à la santé et à l'environnement pour la substance ou le mélange

#### L'ACÉTONE (67-64-1) SE TROUVE DANS LES LISTES RÉGLEMENTAIRES SUIVANTES

|  |   |
|--|---|
| États-Unis - Limites de l'Alaska pour les contaminants atmosphériques  | États-Unis - Limites d'exposition admissibles des contaminants atmosphériques de Washington   |
| États-Unis - Limites d'exposition admissibles de la Californie pour les contaminants chimiques                                   | États-Unis - Wyoming Toxic and Hazardous Substances Table Z1 Limits for Air Contaminants  |
| États-Unis - Limites de contaminants atmosphériques à Hawaï  | États-Unis ACGIH Valeurs limites du seuil (VLS)   |
| États-Unis - Idaho - Limites pour les contaminants atmosphériques  | États-Unis ACGIH Valeurs limites du seuil (VLS) – Carcinogènes  |
| États-Unis - Limites d'exposition du Michigan aux contaminants atmosphériques  | ATSDR des É.-U. Niveaux de risque minimaux pour les substances dangereuses (LMR)  |
| États-Unis - Limites d'exposition admissibles (PEL) du Minnesota   | EPA des États-Unis Liste des carcinogènes   |
| États-Unis - Limites d'exposition admissibles de l'Oregon (Z-1)  | É.-U. NIOSH Limite d'exposition recommandée (LER)   |
| États-Unis - Limites d'exposition professionnelle du Tennessee - Limites pour les contaminants atmosphériques                    | É.-U. OSHA Limite d'exposition autorisée (LEA) - Tableau Z1   |
| États-Unis – Tableau des limites d'exposition admissibles du Vermont Z-1-A Règle finale Limites des contaminants atmosphériques  | Liste des « concentrations maximales admissibles des engins spatiaux américains (SMAC) pour les contaminants en suspension dans l'air |
| États-Unis – Tableau des limites d'exposition admissibles du Vermont Z-1-A Transitionnel Limites des contaminants atmosphériques | Loi américaine sur le contrôle des substances toxiques (TSCA) - Inventaire des substances chimiques                                   |

### Règlements Fédéraux

#### Loi de 1986 sur la modifications et la réautorisation du Superfund (SARA)

#### SECTION 311/312 CATÉGORIES DE DANGERS

|  |     |
|--|-----|
| Immédiat (aiguë) risque pour la santé    | OUI |
| Danger différé (chronique) pour la santé | NON |
| Danger d'incendie                        | OUI |
| Risque de pression                       | NON |
| Risque de réactivité                     | NON |

#### EU. EPA CERCLA SUBSTANCES DANGEREUSES ET QUANTITÉS À DÉCLARER (40 CFR 302,4)

| Nom     | Quantité à déclarer en livres (lb) | Quantité à déclarer en kg |
|---------|------------------------------------|---------------------------|
| Acétone | 5000                               | 2270                      |

### Règlements des États

#### EU. PROPOSITION 65 DE LA CALIFORNIE

Aucun à signaler

| Inventaire National           | Statut  |
|-------------------------------|---|
| Australie - AICS              | Y   |
| Canada - DSL                  | Y   |
| Canada - NDSL                 | N (acétone)   |
| Chine - IECSC                 | Y   |
| Europe - EINEC / ELINCS / NLP | Y   |
| Japan - ENCS                  | Y   |
| Corée - KECI                  | Y   |
| Nouvelle Zélande - NZIoC      | Y   |
| Philippines - PICCS           | Y   |
| ÉTATS-UNIS TSCA               | Y   |
| <b>Légende:</b>               | <i>Tous les ingrédients sont sur l'inventaire<br/>N = Non déterminé ou un ou plusieurs ingrédients ne sont pas à l'inventaire et ne sont pas exemptés de l'inscription (voir les ingrédients spécifiques entre parenthèses)</i> |

## SECTION 16 AUTRES INFORMATIONS

---

### Autres informations

La classification de la préparation et de ses composants individuels s'appuie sur des sources officielles et faisant autorité ainsi que sur un examen indépendant par SDI Limited à l'aide de références bibliographiques disponibles.

La FDS est un outil de communication des dangers et doit être utilisée pour faciliter l'évaluation des risques. De nombreux facteurs déterminent si les dangers signalés sont des risques sur le lieu de travail ou dans d'autres environnements. Les risques peuvent être déterminés par référence aux scénarios d'exposition. L'échelle d'utilisation, la fréquence d'utilisation et les contrôles techniques actuels ou disponibles doivent être pris en considération.

### Définitions et abréviations

PC—MPT : Concentration autorisée - Moyenne pondérée dans le temps  
PC—LECT : Concentration admissible - Limite d'exposition à court terme  
IARC : Centre international de recherche sur le cancer

ACGIH: Colloque américain des hygiénistes industriels gouvernementaux: Limite d'exposition à court terme

TEEL : Limite d'exposition temporaire d'urgence.

IDLH : Concentrations immédiatement dangereuses pour la vie ou la santé  
OSF : Facteur de sécurité des odeurs

NOAEL : Niveau sans effet nocif observé  
LOAEL :

Niveau d'effet nocif observé le plus bas  
VLS :

Valeur limite de seuil

LOD : Limite de détection

OTV : Valeur seuil d'odeur

BCF : Facteurs de

bioconcentration  
BEI : Indice

d'exposition biologique

Les informations contenues dans la fiche de données de sécurité sont basées sur des données considérées comme exactes, cependant, aucune garantie n'est exprimée ou implicite concernant l'exactitude des données ou les résultats à obtenir de leur utilisation.

Autres informations:

Préparée par : SDI Limité

3-15 Brunson Street, Bayswater Victoria, 3153, Australia

Numéro de téléphone : +61 3 8727 7111

Date de préparation / révision : 23rd September 2015

Service émettant la FDS : Contact Recherche et

Développement : Directeur technique